

## OBJECTIFS DES FORMATIONS

### Cette offre de formation a trois objectifs :

- Acquérir les bases de la réglementation et de l'action en matière de relations internationales des collectivités locales ;
- Développer ses capacités en matière de planification, de gestion et de financement d'un projet d'action internationale (gestion du cycle du projet) ;
- Renforcer son réseau de contacts dans la coopération décentralisée

## INSCRIPTION

### Public :

Ces formations s'adressent aux personnels des collectivités locales souhaitant améliorer leurs connaissances de la coopération décentralisée.

### Bulletin d'inscription:

A télécharger sur notre site Internet : [www.coopdec.org](http://www.coopdec.org) ou à demander à [multilateral@coopdec.org](mailto:multilateral@coopdec.org).

### Coût :

Tarif / personne / formation :  
**250 € HT.** (299 € TTC) pour 1 jour  
*sauf module de 2 jours sur le Cadre Logique : 450 € HT (528,20 € TTC)*

## CURSUS DE FORMATION

Un cursus de 9 jours est proposé en février et en septembre 2008.

Présentation de ce cursus sur demande à [multilateral@coopdec.org](mailto:multilateral@coopdec.org) ou sur notre site Internet : rubrique Formation / Cursus.

### Conditions d'annulation :

ANNULATION DE LA FORMATION : L'Agence COOP DEC Conseil se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si les effectifs sont insuffisants. Dans ce cas les personnes inscrites seront informées au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de la formation. Le prix versé à l'Agence COOP DEC Conseil sera remboursé au client sans pouvoir, en aucun cas, donner lieu au versement de dommages et intérêts, à quelque titre que ce soit.

ANNULATION DE L'INSCRIPTION : Sauf disposition particulière, toute annulation de participation doit être formulée par écrit par le client et reçue par l'Agence COOP DEC Conseil, 5 jours ouvrables avant la date de début de la formation. L'annulation dans ces conditions entraîne le remboursement total des droits d'inscription versés. Passé ce délai, toute inscription est due.

## ORGANISATION

### Durée :

Les modules se déroulent sur une journée, à l'exception du module « cadre logique » qui dure 2 jours.

### Horaires :

10h00 à 17h30 avec repas en commun (compris dans le prix).

### Lieu :

Locaux de l'Agence  
30 rue Claude Tillier - Paris 12<sup>ème</sup>  
M° Reuilly Diderot  
*sauf annonce contraire.*

### Pour de plus amples renseignements n'hésitez pas à nous contacter :

Yannick Lechevallier  
Directeur général  
[contact@coopdec.org](mailto:contact@coopdec.org)  
01 - 40 - 09 - 20 - 26

L'Agence COOP DEC Conseil a pour vocation d'accompagner les collectivités et leurs partenaires dans leur cheminement à travers le monde de la coopération décentralisée. Elle souhaite répondre, par cette offre de formations, aux attentes des personnes en charge des accords de coopération.

## CONVENTION AVEC L'ARRICOD.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Association des Responsables de Relations Internationales et de Coopération décentralisée, ces formations sont parfois renforcées par des études de cas présentées par des professionnels issus de collectivités.  
<http://arricod.free.fr>

# Agence COOP DEC Conseil

## Offre de Formation

**Nov 2007- Juin 2008**

Action internationale  
Coopération décentralisée,  
Rayonnement international, ...

**6 modules différents**

**19 jours de formation**

Les relations internationales des collectivités locales se développent pour devenir un volet incontournable de l'action locale.

Dans le but d'accompagner la professionnalisation des équipes techniques dédiées à ces politiques, l'Agence COOP DEC Conseil propose différents modules de formations animés par des professionnels.

**[www.coopdec.org](http://www.coopdec.org)**  
**Tél : 01 40 09 20 26**

## PROGRAMME DES MODULES

### « POLITIQUE DE VOISINAGE DE L'UE : QUELLES OPPORTUNITES POUR LES COLLECTIVITES ? »

- M. 9 janvier 2007
- J. 29 mai 2008
- M. 18 mars 2008

L'Union européenne a fortement modifié sa politique extérieure pour prendre en compte les derniers élargissements et autres évolutions géopolitiques récentes. De plus, le lobbying des collectivités a contribué à la reconnaissance de l'action internationale décentralisée.

De nouvelles opportunités voient le jour.

A partir des enseignements tirés des pratiques menées ces dernières années, cette formation présente les opportunités et règles des nouveaux instruments mis en place par l'UE pour soutenir les projets de coopération des collectivités locales.

### « S'ENGAGER DANS UN PARTENARIAT AVEC UNE INSTITUTION INTERNATIONALE »

- J. 6 décembre 2007
- J. 19 juin 2008
- M. 30 avril 2008

Les institutions internationales s'ouvrent de plus en plus aux collectivités locales. Divers colloques en 2007 en ont fait état et des conventions importantes ont été signées.

Toutefois, nombre de collectivités ne peuvent encore accéder à ces financements faute d'une approche appropriée.

Cette formation propose un tour d'horizon des opportunités offertes par ces institutions. Elle amène aussi à appréhender leurs cultures et langage pour faciliter les rencontres et les partenariats pérennes.

Diverses expériences (avec la FAO, l'AFD, le PNUD, l'UNESCO, ...) sont pour cela analysées.

### « COFINANCEMENT MAEE 2008 »

- L. 19 novembre 2007
- V. 30 mai 2008
- V. 7 décembre 2007
- J. 12 juin 2008

Les procédures de cofinancement du Ministère des Affaires étrangères et européennes en faveur de la coopération décentralisée ont fortement évolué ces dernières années. Elles se rapprochent des procédures européennes, tant par l'implication des délégations dans les pays (ambassades, SCAC, ...) que par le contenu du dossier, avec l'obligation de formaliser objectifs, résultats, activités, indicateurs...

Cette formation permet d'analyser les résultats des appels à projets antérieurs et de cerner la logique du questionnement proposé.

A partir de l'étude de dossiers fictifs, les participants peuvent mieux saisir les difficultés de présentation écrite d'un dossier et les astuces pour les éviter.

Suite à la formation, un travail d'accompagnement de la rédaction des dossiers est proposé.

### « SAVOIR REDIGER UN CADRE LOGIQUE POUR LES APPELS A PROJETS EUROPEENS » (2 JOURNEES)

- 5-6 février 2008
- 28-29 avril 2008

L'approche du cadre logique et la gestion du cycle du projet se sont imposées dans les règles de gestion et de présentation des appels à projets internationaux.

Le cadre logique devient un outil pertinent tant pour l'élaboration d'un projet cohérent que pour l'accès aux fonds.

Par la mise en pratique autour d'un cas concret, voire du projet d'une collectivité participante, la formation permet de pratiquer une méthodologie désormais reconnue et obligatoire en coopération internationale.

### « SECURISATION JURIDIQUE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE »

- M. 20 novembre 2007
- M. 19 mars 2008
- M. 11 juin 2008

Différentes lois ont modifié, en 2006 et 2007, l'encadrement juridique de l'action internationale des collectivités.

Cette formation est destinée à faire le point sur ce sujet, à partir d'une analyse détaillée des textes juridiques mais aussi des jurisprudences et des rapports des Cours des comptes régionales.

Elle abordera les questions de :

- convention avec un partenaire étranger
- mise en œuvre des coopérations : délégation de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage ; relation avec les associations
- expatriation
- gestion financière, régies, ...

Un travail particulier autour des problématiques des collectivités participantes sera organisé.

### « ACCOMPAGNER LES ACTEURS LOCAUX DE SOLIDARITE INTERNATIONALE »

- V. 28 mars 2008
- M. 18 juin 2008

De nombreuses collectivités proposent ou souhaitent proposer un soutien financier aux acteurs de leur territoire. Elles peuvent parfois être considérées comme des bailleurs de fonds ordinaires. Il est pourtant possible de remplir autrement son rôle d'animateur du territoire vis-à-vis des acteurs de la solidarité internationale.

Cette journée permettra :

- de cerner les enjeux d'un appui financier, les contraintes, et les outils permettant d'en faire un moyen de dialogue avec les porteurs de projets ;
- d'étudier différentes possibilités pour développer un accompagnement plus approfondi des acteurs.

**Programmes détaillés et bulletins d'inscription sont téléchargeables sur notre site Internet,  
ou sur demande à [contact@coopdec.org](mailto:contact@coopdec.org) ou [multilateral@coopdec.org](mailto:multilateral@coopdec.org)  
Plus de renseignements : 01 40 09 20 26**